

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 novembre 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 10

votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 1^{er} décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe - GIAVARINI Pascal - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine - YBERT Valéry - LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Absentes excusées :

LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.

POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Absentes : FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle - LEMAITRE Stéphanie.

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

7 - FINANCES LOCALES

7.1 - Décision Modificative Budgétaire

Autoriser M. Le Maire à prendre une Décision Modificative Budgétaire sur le Budget Commune de l'exercice 2025

- Délibération n° DEL2025-11-04

M. Le Maire informe les conseillers qu'il convient de l'autoriser à prendre une Décision Modificative Budgétaire sur le budget commune de l'exercice 2025 pour permettre d'inscrire des crédits nouveaux pour le cimetière.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

☞ Article unique : d'autoriser M. Le Maire à prendre la Décision Modificative Budgétaire suivante sur le budget communal 2025 :

- devis Avice travaux maçonnerie cimetière : + 11 217,25 €
(article 231/228)
- devis Leplumey fournitures caveaux : +8 462,00 €
(article 231/228)
- article 231/243 : - 19 680,00 €

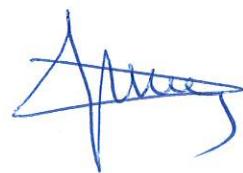
Adoptée à la majorité des votants
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 27 novembre 2025,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.